

# VACCINATION

## 3e injection ou dose de rappel vaccin contre la COVID-19 Pfizer-BioNTech

Conformément aux recommandations de la Haute Autorité de Santé, dès le premier septembre, **sont éligibles à une dose de rappel pour la vaccination COVID-19 :**

- Les personnes de plus de 65 ans ;
- Les personnes présentant une pathologie particulière sans distinction d'âge ;
- Les personnes vaccinées en Janssen, sans distinction d'âge ;
- Les personnes immunodéprimées, sans distinction d'âge ;
- Les personnes présentant des pathologies facteurs de risque de forme grave, selon la classification établie par la Haute Autorité de Santé, sans distinctions d'âge ;

### **Concernant les délais pour dose de rappel du vaccin COVID-19 :**

Il est recommandé de réaliser un rappel vaccinal à partir des six mois suivant la dernière injection du schéma vaccinal complet, pour les personnes ayant été vaccinées avec un vaccin AstraZeneca, Pfizer-BioNTech et Moderna. En revanche, il peut être réalisé dès quatre semaines après l'injection pour les personnes vaccinées avec Janssen.

### **Concernant le choix du vaccin :**

Tous les patients peuvent recevoir une dose de rappel avec les vaccins Pfizer- quel que soit le vaccin reçu en première injection.

### **Pour se faire vacciner, le patient ne doit pas se trouver dans l'une des situations suivantes :**

- Présenter des signes d'épisode infectieux (température supérieure à 38°C, etc.) ;
- Avoir été en contact avec une personne testée positive à la COVID-19 il y a moins de 7 jours ;
- Avoir eu un test PCR, antigénique ou sérologique positif au cours des 2 derniers mois ;
- Avoir reçu un autre vaccin au cours des 2 dernières semaines ;
- Être sous traitement par anticorps monoclonaux anti-SARS-CoV-2 ;
- Avoir développé un syndrome inflammatoire multi-systémique pédiatrique (PIMS) après avoir contracté la COVID-19 (uniquement valable pour les mineurs âgés de 12 à 17 ans) ;
- Avoir des antécédents d'allergie sévère (avis allergologue) à l'un des composants du vaccin ;
- Avoir eu une réaction anaphylactique (avis allergologue) au moins de grade 2 – atteinte d'au moins 2 organes – suite à une première injection d'un vaccin contre la COVID-19 ;
- Présenter un cas de myocardite ou péricardite survenu avant la vaccination et toujours évolutif ;
- Avoir une recommandation établie après concertation médicale pluridisciplinaire de ne pas effectuer la seconde dose de vaccin suite à la survenue d'un effet indésirable d'intensité sévère ou grave attribué à la première dose de vaccin.